

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 FEVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept février, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Firmin Declercq à Fleurines sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 11 février 2022, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Siégeaient à l'assemblée :

Monsieur BARON Jean-Marc	Monsieur GUEDRAS Daniel
Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur LAPIE Dominique
Madame BENOIST Magalie	Monsieur LEFEVRE Sylvain
Monsieur BLOT Laurent	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BOUFFLET Pierre	Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur CURTIL Benoît	Madame MIFSUD Florence
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur DIEDRICH Wilfried	Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur DUMOULIN François	Madame PRUVOST BITAR Véronique
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame ROBERT Marie-Christine (arrivée au point 07)
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Madame SIBILLE Elisabeth
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (arrivée au point 07)	Monsieur SICARD Bruno

Ont donné pouvoir :

Madame BONGIOVANNI Julie à Monsieur LEFEVRE Sylvain
 Monsieur BOULANGER Damien à Madame PRUVOST BITAR Véronique
 Monsieur GEOFFROY Rémi à Madame BENOIST Magalie
 Madame GORSE CAILLOU Isabelle à Madame LUDMANN Véronique (point 01 à point 06)
 Monsieur GRANZIERA Gilles à Monsieur BOUFFLET Pierre
 Madame JAUNET Christel à Monsieur MARECHAL Guillaume
 Monsieur LESAGE William à Monsieur CHARRIER Philippe
 Madame LOISELEUR Pascale à Monsieur GAUDUBOIS Patrick
 Madame LOZANO Michelle à Monsieur SICARD Bruno
 Madame MARTIN Emilie à Monsieur BOUFFLET Pierre
 Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre à Monsieur GUÉDRAS Daniel
 Monsieur NOCTON Laurent à Monsieur BATTAGLIA Alain
 Madame PIERA Pascale à Madame MIFSUD Florence
 Monsieur REIGNAULT Patrice à Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
 Madame REYNAL Sophie à Monsieur PATRIA Alexis
 Madame ROBERT Marie-Christine à Madame SIBILLE Elisabeth (point 01 à point 06)
 Madame TONDELLIER Viviane à Monsieur MARECHAL Guillaume

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :

Monsieur ACCIAI Maxime
 Monsieur FROMENT Daniel
 Monsieur ROLAND Dimitri

Paraphes	
CGH	

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 24 présents et 17 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint en application de l'article 6 de la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020 (modifié par l'article 10 de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021) qui dispose que, par dérogation aux dispositions du CGCT, les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, [...] ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Il procède ensuite à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

01-CC17022022 – Désignation du secrétaire de séance

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 41 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

Article 1^{er} : DE DESIGNER Madame Cécile GAUVILLE-HERBET, secrétaire de séance.

02-CC17022022 – Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 9 décembre 2021

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 40 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 1 « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021 sans modification.

03-CC17022022 - Convention de mise à disposition d'un archiviste – Autorisation de signature du Président

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 41 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'ADOPTER la proposition de Monsieur le Président,

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d'un archiviste proposée par le CDG60 jointe à la présente délibération,


Article 3 : D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

04-CC17022022 - Convention tripartite entre la CCSSO, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise relative au dépôt et à la conservation sécurisée d'archives numériques dans le cadre de la mutualisation de la plateforme SESAM – Autorisation de signature du Président

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 41 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

Article 1^{er} : de CONFIER la conservation des archives numériques de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord selon les conditions définies dans la convention annexée à la présente délibération,

Article 2 : d'AUTORISER Monsieur le Président, ou son Représentant, à signer la convention tripartite relative au dépôt et à la conservation sécurisée d'archives numériques dans le système d'archivage électronique de la plateforme SESAM du Centre de gestion du Nord ainsi que tout document à intervenir pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Paraphes	
CGH	

05-CC17022022 - Convention partenariale tripartite avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Région Hauts-de-France et le Parc Naturel Régional Oise Pays de France (PNR OPF) relatif à la mise en place de la démarche d'écologie industrielle et territoriale – Autorisation de signature du Président

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur François DUMOULIN, Vice-Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 41 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

Article 1 : D'APPROUVER les objectifs et principes d'actions proposés pour la démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale pour la période 2022 / 2023,

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention tripartite, annexée à la présente délibération, pour la démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale avec les présidents ou leurs représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Hauts-de-France et le Parc Naturel Oise Pays de France,

Article 3 : D'INSCRIRE au prochain budget les crédits nécessaires,

Article 4 : DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Président, ou son représentant, de signer tous les documents relatifs à cette convention annexée, de poursuivre l'exécution de la présente délibération ainsi que l'instruction des dossiers afférents.

06-CC17022022 – Convention partenariale tripartite avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Région Hauts-de-France et le Parc Naturel Oise Pays de France (PNR OPF) relatif à la mise en place d'un programme d'innovation pour la gestion durable des ZAE sur un territoire d'expérimentation : les zones d'activités de la CCSSO – Autorisation de signature du Président

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur François DUMOULIN, Vice-Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 41 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :


Article 1 : D'APPROUVER les objectifs et principes d'actions proposés pour le programme d'innovation pour la gestion durable des ZAE du territoire d'expérimentation de la CCSSO pour la période 2022 / 2023,

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention tripartite, annexée à la présente délibération, pour le programme d'innovation pour la gestion durable des ZAE du territoire d'expérimentation de la CCSSO, avec les présidents ou leurs représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Hauts-de-France et le Parc Naturel Oise Pays de France,

Article 3 : DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Président, ou son représentant, de signer tous les documents relatifs à cette convention annexée, de poursuivre l'exécution de la présente délibération ainsi que l'instruction des dossiers afférents.

07-CC17022022 – Adhésion de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle au Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jacky MELIQUE, Vice-Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 41 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

Paraphes	
CGH	

Article 1 : D'APPROUVER la proposition d'adhésion de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle au Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO),

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toute mesure nécessaire pour l'exécution de la présente délibération dont une copie sera adressée à Monsieur le Président du SMDO.

08-CC17022022 - Avenant N°2 aux conventions de participations financières initiales à la réalisation du réseau très haut débit

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe CHARRIER, Vice-Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 41 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

Article 1 : DE REPORTER la signature par Monsieur le Président ou son représentant de l'avenant n°2 aux conventions de participations financières initiales pour la réalisation du réseau Très Haut Débit sur le territoire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, pour régularisation, à la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h26

Senlis, le**23 FEV. 2022**.....



Océile GAUVILLE-HERBET
Secrétaire de séance



Guillaume MARÉCHAL
Président de la Communauté de Communes
Senlis Sud Oise

Affiché le : 23 FEV. 2022.....